

**Protocole Sanitaire Missions Locales**  
**Suite Annonces du Président de la République du 31 Mars 2021**  
**Constats, Remarques et Avis CGT Missions locales**  
**Échanges avec UNML – jeudi 1<sup>er</sup> Avril 2021**

**Rappel CGT :**

- **Seul un Accord de branche permet d'encadrer les règles sanitaires et leur respect sur l'ensemble des missions locales.**  
Les situations sont toujours aussi disparates en matière d'application du protocole sanitaire, et mettent les salariés et les jeunes en danger
- **Il faut maintenir un lien minimal en présentiel pour les jeunes**  
Et ce, en fonction de la nécessité (ne pas forcément parler d'urgence...). C'est au conseiller d'établir cela avec les jeunes ou à leur demande, et non aux directions

**Le Protocole sanitaire du Ministère du Travail (dernier en date du 23 mars 2021) :**

Le télétravail DOIT être la Règle - il faut l'appliquer

Extraits :

*« Dans les circonstances exceptionnelles actuelles, liées à la menace de l'épidémie, il doit être la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent.*

*Dans ce cadre, le temps de travail effectué en télétravail est porté à 100% pour les salariés qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance. Dans les autres cas, l'organisation du travail doit permettre de réduire les déplacements domicile-travail et d'aménager le temps de présence en entreprise pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail, et pour réduire les interactions sociales.*

*Les employeurs fixent les règles applicables dans le cadre du dialogue social de proximité, en veillant au maintien des liens au sein du collectif de travail et à la prévention des risques liés à l'isolement des salariés en télétravail. »*

**Il y a des attentes de directives de la part des Directions venant soit de l'UNML soit des financeurs**

Les directions attendent des directives soit de l'UNML soit des Direccte...

Certaines Directions refusent d'augmenter les jours télétravail en prétextant le maintien des Objectifs (notamment GJ) attendus des ML au mépris de la santé des salariés et jeunes.

**Les Exigences de l'État peuvent mettre les directions en porte à faux et contraindre au présentiel**

Dans certains cas les Direccte ont exigé une ouverture quotidienne et sur ce motif des directions refusent tout télétravail.

La question du gel des objectifs se pose toujours...Car cela induit des pressions qui conduisent à mettre les salariés et les jeunes en danger

**Dans les plus grosses Missions locales : pas trop de problèmes**

Cependant c'est dans les structures de moins de 50 salariés avec ou sans CSE que les problèmes se posent. Chacun fait à sa guise...Ce sont les mêmes constats qu'il y a un an.

**Télétravail**

- ✓ De 0 journée à 3 jours actuellement !
- ✓ Souvent pas de volonté d'augmenter les jours de télétravail refusés par les directions
- ✓ Certaines ML refusent TOUT télétravail
- ✓ Certaines ML SANS télétravail (cas en NA et HDF) malgré demandes salariés ou interpellation inspecteur du travail qui ne changent rien, des directions ne répondent pas aux demandes de télétravail salariés !

### ✓ Vigilance télétravail

- Attention aux contrôles et pressions accrus en télétravail
- Droit à la déconnexion
- « Télétravail » exigé avec présence sur site (ce n'est plus du télétravail, mais il est déclaré comme tel !)
- Exigence d'un équipement pour les salariés
- Exigence de la prise en charge des frais (le télétravail a un coût pour le salarié)

### **Jauges par site / Jauges par salle obligatoire**

Il faut exiger que pour chacun des sites d'implantation des Missions Locales il y ait une Jauge maximale de personnes présentes qui soit déterminée et affichée (en lien DUERP)

Il faut exiger une jauge par salle dans lesquelles se déroulent ateliers collectifs (GJ ou Hors GJ)

### **Collectif/ Ateliers/Jauge GJ**

Actuellement jusqu'à 15 jeunes présentiel GJ dans certaines ML !

Définir une jauge maximale par groupe (6 jeunes)

Dédoubler les groupes GJ et redéfinir les contenus pour les adapter (pour la GJ)

Ces jauges doivent valoir durant toute la période de crise sanitaire

### **Question de la garde d'enfants**

Maintien de salaire (ce que certaines ML appliquent) car les subventions sont garanties

C'est une mesure que l'UNML avait préconisé pour certains salariés au début confinement en mars 2020

Beaucoup d'inquiétude de collègues nous parviennent

### **Fonction support :**

Ne pas obliger les salariés.e.s des fonction support à venir au seul motif qu'ils ne reçoivent pas de jeunes alors que ces salarié.e.s doivent emprunter les transports en commun (facteur de risque)

### **Chargés d'accueil**

Les préserver et leur proposer du télétravail au même titre que les autres salariés...et dans les mêmes proportions.

### **Équipement et Frais**

Les équipements doivent être fournis

Les frais pris en charge (Voir norme Urssaf)

### **Signalement des cas Covid**

Certaines ML ne déclarent pas les Cas Covid ni les cas contacts

Montreuil le 1<sup>er</sup> Avril 2021